



# faune-aquitaine.org

*articles*

## **Identification des enjeux avifaune des landes du Médoc central**

*Le contenu de l'espace téléchargeable est le fruit de la collaboration de  
l'ensemble des contributeurs au projet de base de données naturalistes*



# Identification des enjeux avifaune des landes du Médoc central

**Mots clé FA :** avifaune, landes, Médoc, zonages, enjeux

**Auteur (s) :** Laurent Couzi (LPO Aquitaine, 109 quai Wilson, 33130 Bègles)  
Amandine Theillout (LPO Aquitaine, 109 quai Wilson, 33130 Bègles)  
Maïlys Rumeau (Université de Perpignan)

**Citation :** Couzi L., Theillout A., Rumeau M. (2010). Identification des enjeux avifaune des landes du Médoc central. [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org). 17 pp, Bordeaux.

## **Avertissement :**

- Dans cet article, il sera fait référence à un cortège d'espèces qualifié de « landicole ». Il existe une multitude de types de landes, mais toutes sont des formations végétales basses, peu ou pas boisées. Notre propos est de rassembler sous ce vocable l'ensemble des espèces qui utilisent les milieux ouverts du plateau landais.

- L'ensemble des données utilisées pour cet article proviennent de la base de données [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org). Il s'agit uniquement de données de reproduction, pour lesquelles des éléments objectifs de preuve ont été collectés sur le terrain et codifiés dans la base.

- Les cartographies ont été réalisées grâce aux données fournies par les organismes producteurs (cf. bibliographie) et aux données rendues disponibles dans le cadre de la convention qui lie la LPO Aquitaine au GIP Atgeri (Convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques n° 0097).

## **Introduction**

Presqu'île, limitée à l'ouest par l'océan atlantique et à l'est par l'estuaire de la Gironde, sa limite sud est située sur une ligne passant au nord du Bassin d'Arcachon (Le Porge) jusqu'au nord de Bordeaux (Bruges). Le Médoc présente des paysages et des unités écologiques contrastées :

- Estuaire de la Gironde
- Rives de l'estuaire et marais issus d'anciennes rias poldérisées
- Vignobles
- Marais mouillés
- Polder de l'ancien « Bas-Médoc »
- Landes dans le prolongement des landes de Gascogne avec ces chapelets de lagunes
- Rives et Grands lacs médocains
- Les grands systèmes dunaires littoraux allant des dunes boisées à l'océan
- L'océan avec au nord les affleurements rocheux de Cordouan

Dans la communauté naturaliste et aux yeux des services compétents de l'État, le Médoc est depuis longtemps identifié comme un territoire à forte valeur patrimoniale, par la diversité des habitats qu'il héberge, leur qualité de conservation et bien évidemment, par la quantité d'espèces présentes dont plusieurs sont rares ou menacées.

Cette situation est très clairement probante quand on observe l'empilement des zonages réglementaires ou des classements.

L'objet de cet article est de sortir de ces sentiers battus, en tentant de faire la preuve des enjeux avifaunistiques qui sont jusqu'ici passés un peu inaperçus, tant d'un point de vue géographique que taxonomique.

La réflexion s'est donc portée sur la partie de ce territoire qui échappe à cette reconnaissance, celle qui apparaît en blanc sur les cartes de zonages. Pourtant, elle doit son originalité à plusieurs facteurs : citons d'une part l'hydromorphie naturelle des sols, et d'autre part un événement météorologique qui fit date, la tempête de décembre 1999, mais nous y reviendrons ultérieurement.

Nous avons choisi d'étudier la situation de quelques espèces d'oiseaux à l'échelle de l'ensemble du territoire médocain, pour malgré tout se concentrer sur la partie centrale. Pour se faire, nous nous sommes appuyés sur le zonage administratif du Pays Médoc (2 410 km<sup>2</sup>), qui correspond à une réalité biogéographique (Cf. carte 1).

Avant de traiter des espèces, et de poser les enjeux, il paraissait important de poser les causes de la présence d'un patrimoine avifaunistique précieux, en décrivant les deux composantes abiotiques qui conditionnent le maintien de ce patrimoine.

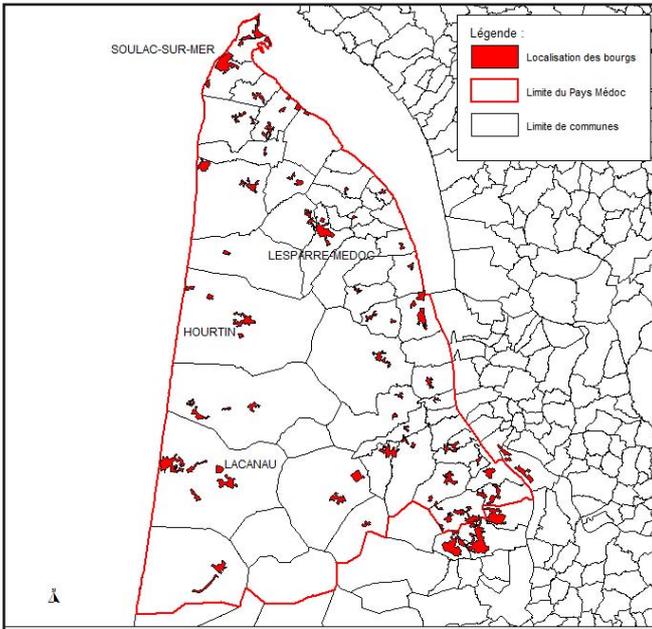


Figure 1 : Territoire étudié (LPO Aquitaine/IGN GEOFLA)

## 1 Paysages et avifaune

### 1.1 La tempête Martin

Cette tempête fut le résultat de la seconde dépression (Martin) d'une série de deux qui frappa le Sud-Ouest les 27 et 28 décembre 1999. Son intensité exceptionnelle (jusqu'à 965 hPa à 16 h en Bretagne) causa de très importants dégâts aux pinèdes de la région. Des rafales à 198 km/h ont été enregistrées à Royan et à 144 km/h à Bordeaux (Source : Météo France 2000).

La moitié des départements français ont été touchés, et l'on estime à 6,9% des forêts du pays qui ont été affectées.

La superficie de l'Aquitaine qui a fait l'objet d'une évaluation des dégâts est de 2,9 millions d'hectares. Dans cette zone, la forêt de production couvre 44 % du territoire soit 1,3 million d'hectares. La surface affectée par la tempête fut de 593 000 ha, soit 46 % de la superficie forestière.

Rien que pour le département de la Gironde, l'IFN a estimé les dégâts à plus de 20 millions de m<sup>3</sup>.

Mais c'est le Médoc qui a payé le plus lourd tribut. On a estimé à 40 000 hectares la surface forestière impactée. Les cartes ci-dessous témoignent parfaitement de cette situation.

La carte 2 présente l'intensité des vents ; il y apparaît nettement que l'exutoire de l'estuaire et les rivages médocains ont subi des vitesses record. La conséquence est aisée à imaginer, les impacts sur la forêt ont été assortis, et visible sur la carte 3.

Il apparaît très nettement que l'intensité des vents a été particulièrement forte sur cette partie de la Gironde, entraînant la quasi disparition de la matrice forestière sur le Médoc.

À ce jour, la plupart des forêts impactées à cette occasion n'ont toujours pas été reconstituées.

Cette situation est parfaitement visible sur l'occupation du sol. La carte 4 présente l'occupation de l'espace selon Corine Land Cover 2006. La typologie employée dans cette cartographie correspond à des structures de pay-

sage, ce qui sied parfaitement comme niveau d'analyse à l'avifaune, surtout à cette échelle.

Techniquement, le pixel sur la carte CLC représente 25 hectares sur le terrain. Ainsi toute formation inférieure à 25 hectares n'apparaît pas. Cela signifie donc que le rendu cartographique simplifie la réalité par agrégation.

Nous avons considéré que comme outil d'alerte et aide à notre démonstration, ceci n'était pas un problème, dans la mesure où, nous raisonnions sur un territoire de 2410 Km<sup>2</sup>.

Comme le montre la carte 4, toute la partie centrale du territoire n'est plus à dominante forestière (Code 324 dans la légende) depuis la tempête de 1999. Cela ne signifie pas que la forêt y a totalement disparu, mais que les boisements sont individuellement inférieurs à 25 hectares, et surtout qu'ils sont éloignés les uns des autres de plus de 25 hectares. C'est donc une mosaïque de milieux fragmentés qui occupe cette partie du Médoc, faite de bosquets (pinèdes et feuillus), de landes d'âges et de structures diverses, de prairies, et de parcelles agricoles.

Dès lors, la matrice forestière a laissé place à un paysage plutôt ouvert, d'où la forêt n'a pas totalement disparue, mais en est devenu une composante minoritaire.

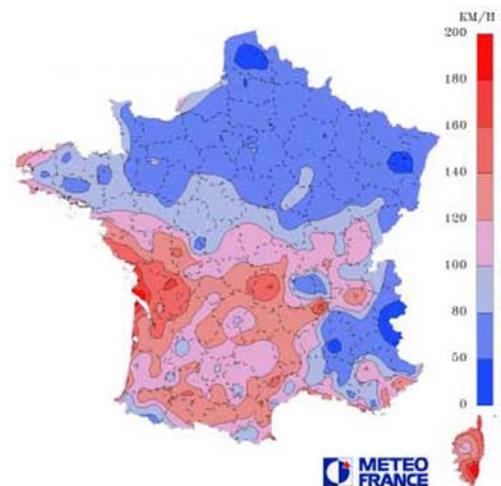


Figure 2 : Tempête du 27 au 28 décembre 1999. Valeurs maximales de «Vent maximal instantané». Source : www.meteofrance.com.

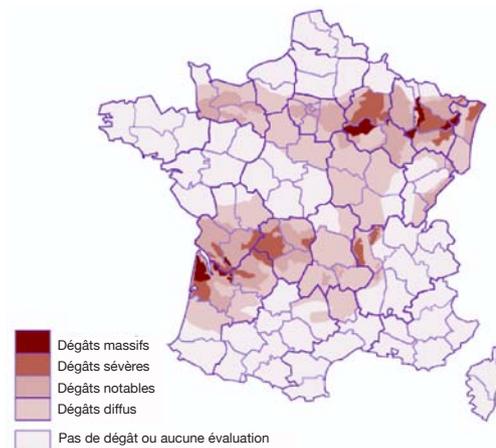


Figure 3 : Sévérité des dégâts suite aux tempêtes de 1999. Source IFN 2009.

Ainsi, pour des espèces comme les oiseaux (mobiles par définition) qui évoluent sur des surfaces importantes, il est intéressant de mesurer la réponse de ces espèces face à des paysages recomposés comme ce fut le cas en Médoc après la tempête de 1999.

Les espèces landicoles ou plus largement liées à des milieux ouverts ont sans doute profité de l'ouverture subite du paysage, en tout état de cause, elles occupent aujourd'hui ces milieux.

## 1.2 Le centre-médoc : un pays d'eau

La seconde composante physique de ce territoire est sans nul doute la présence de l'eau.

Le plateau landais de part sa jeunesse géologique est un territoire naturellement mal drainé. Ainsi, des surfaces immenses ont jusqu'à une époque récente subi des inondations hivernales tout aussi spectaculaires que les assècs estivaux.

Dès l'installation de la sylviculture, mais surtout avec l'émergence de la mécanisation et le développement d'une agriculture industrielle, le drainage n'a eu de cesse que de retirer l'eau des landes, pour l'évacuer de plus en plus vite des parcelles, engendrant au passage de lourdes conséquences en aval, et souvent de lourdes dépenses publiques pour y pallier (bacs à sables, seuils, recalibrages...). Or les landes humides, ces espaces de stockage de formidables quantités d'eau exprimaient aussi par un paysage patrimonial original abritant une biodiversité sans pareil. Ce paysage a aujourd'hui disparu, et nous ne contemplons aujourd'hui que des vestiges grandement fragilisés de cette biodiversité passée.

La partie du Médoc qui nous intéresse ici se place sur une ligne de partage des eaux (Figure 5), entre le bassin versant de la Gironde et celui des grands lacs médocains.

Cette région de tête de bassin est donc, comme c'est toujours le cas sur le plateau landais, propice aux milieux humides (drainage naturel insuffisant), et singulièrement aux landes à bruyères ou aux prairies à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) comme le montre la figure 6. Parmi ces formations, certaines sont reconnues comme prioritaires par la Directive Habitats. Nous soulignerons encore ici l'importance de ces zones pour le stockage de l'eau, le soutien d'étiage en aval, le Médoc central est un château d'eau dont les répercussions de la gestion de sa masse d'eau vont au delà de ce territoire et avec des conséquences dépassant la seule biodiversité. Très logiquement, cette zone accueille les plus fortes densités de lagunes (Figure 7) connues sur le plateau, de 0,7 à 4,2 par km<sup>2</sup> (GEREA, 1985), même si beaucoup ont subi les affres du drainage. Ces fameuses dépressions sont désormais un peu mieux connues, et l'ensemble de la communauté naturaliste s'accorde à les reconnaître comme des milieux hautement patrimoniaux. Associations végétales rares, espèces menacées et endémiques, papillons, libellules, amphibiens protégés se concentrent sur ces micro-habitats.

La carte 6 montre parfaitement la localisation des landes humides sur le plateau et singulièrement la zone du médoc central (polygone rouge).

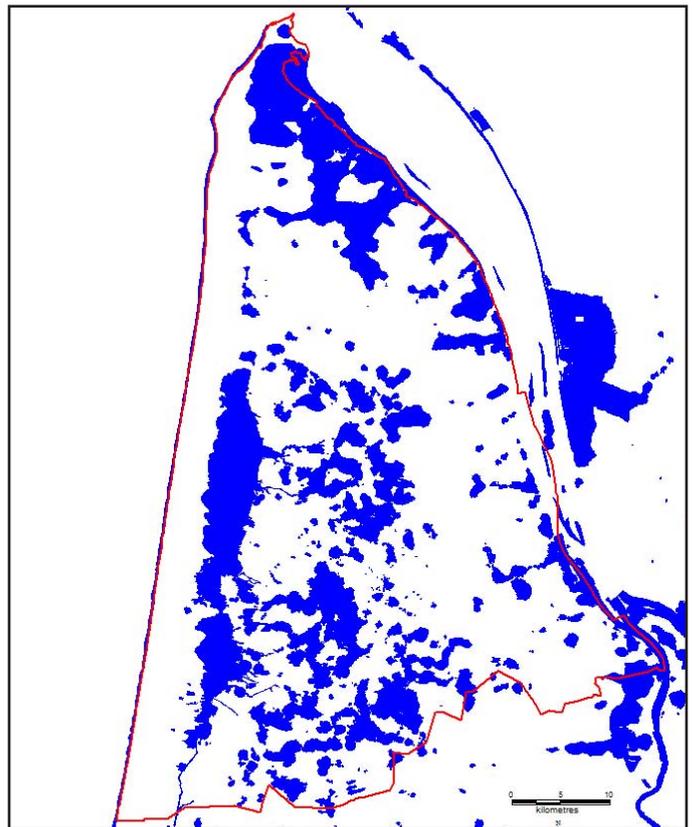


Figure 5 : Zones humides identifiées sur le territoire. Source CETE-SO/DREAL/CG40/CREN/CORINE LAND COVER.

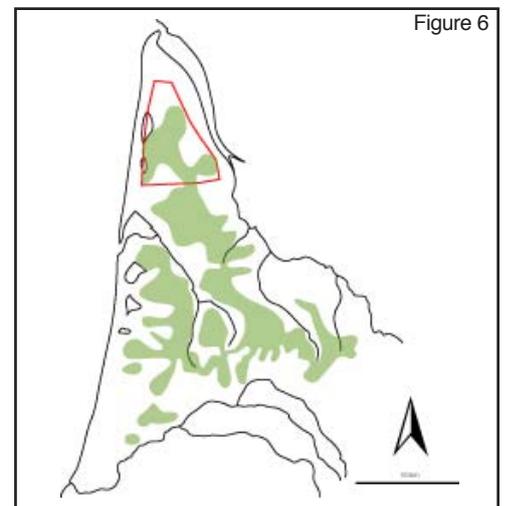


Figure 6

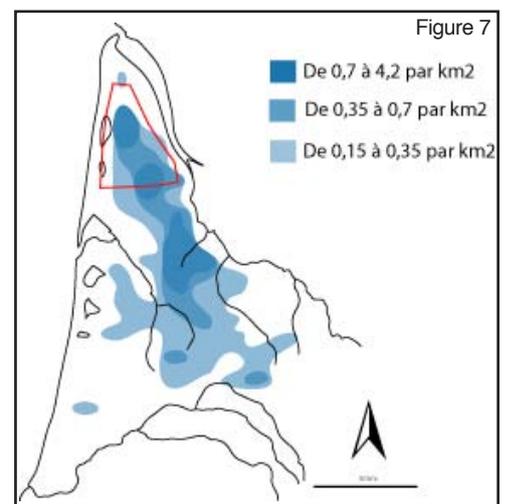
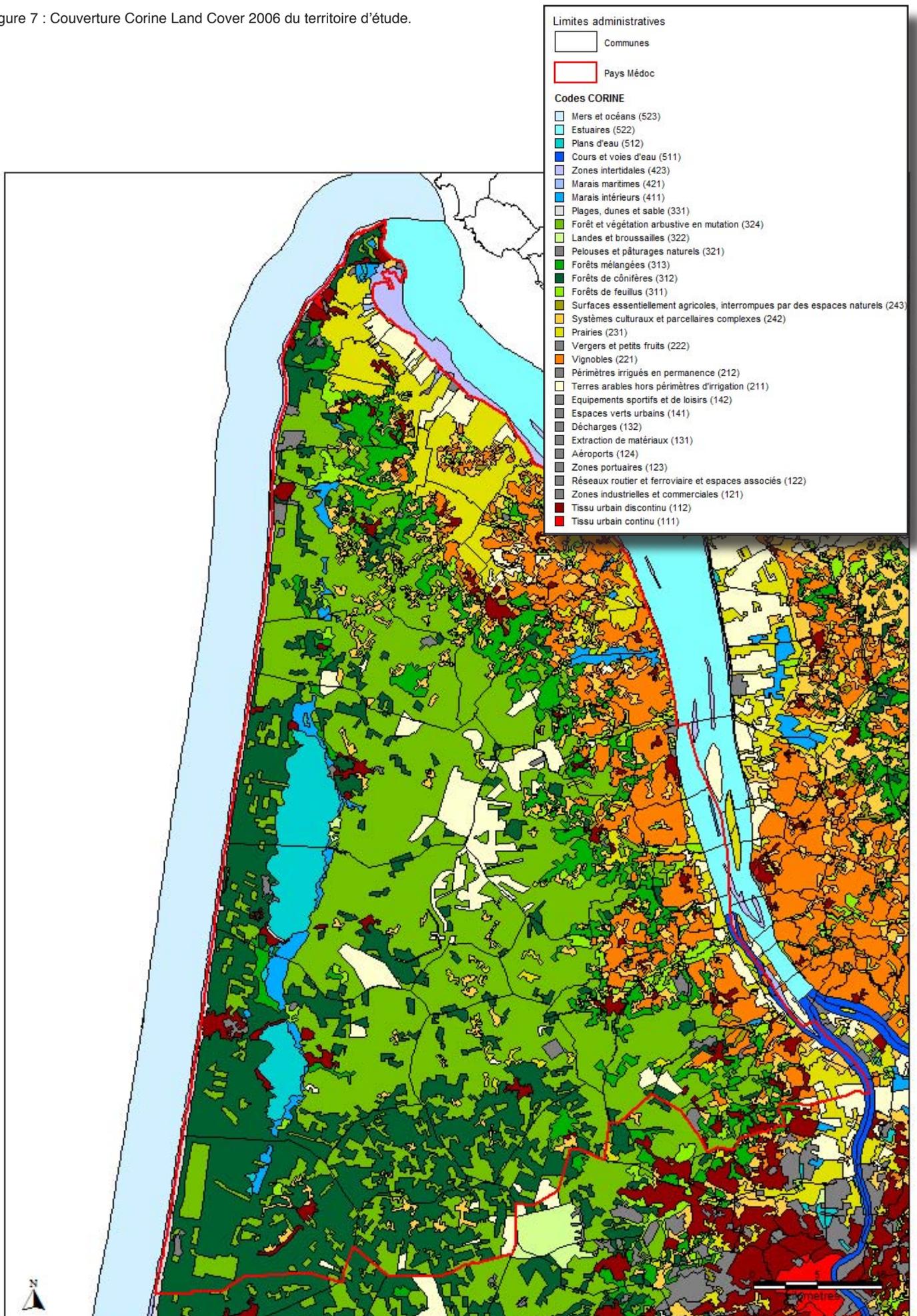


Figure 7

Figure 7 : Couverture Corine Land Cover 2006 du territoire d'étude.



## 2 Méthodologie

Après avoir rapidement brossé les deux grands traits qui font aujourd'hui du centre-Médoc un pays à la fois encore humide et surtout moins forestier que par le passé, nous présentons ci-dessous les deux volets de la bioévaluation de ce territoire.

Le premier s'appuie sur le constat des éléments de connaissance largement intégrés en Médoc qui sont les zonages réglementaires, tandis que le second s'appuie sur la connaissance récemment acquise relative aux espèces sur ce territoire, et que l'on doit en grande partie au réseau d'observateurs et de naturalistes bénévoles, qui se donnent rendez-vous sur la base de données participative [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org).

### 2.1 Inventaire des zonages présents dans le Pays Médoc.

Pas moins de 90 sites relevant à la fois de statuts réglementaires ou de classements au titre d'inventaires sont présents en Médoc. Bien sûr pour bon nombre d'entre eux ils s'intersectent, voire peuvent être considérés parfois comme redondants. Ci-dessous la liste des statuts :

- Réserves Naturelles Nationales (2),
- Réserve Biogénétique du Conseil de l'Europe (1),
- Sites du Conservatoire du Littoral (7),
- Sites du CREN (pelouses sèches) (2),
- Zones de Protection Spéciale (2),
- Zones Spéciales de Conservation (5),
- Espaces Naturels Sensibles (10),
- ZPENS
- Sites Classés (4),
- Sites Inscrits (5),
- ZNIEFF 1 (41),
- ZNIEFF 2 (7),
- ZICO (4),
- APB (1)
- Forêts domaniales
- RBD (1)
- PNM à l'étude
- PNR à l'étude

Données issues de la base de données CARMEN (<http://carmen.ecologie.gouv.fr>)

Pour alléger la lecture de cet article, nous avons compilé sur une même carte (Figure 8) l'ensemble de ces zonages, mais le lecteur en retrouvera le détail en annexes 2 et 3. L'essentiel était de bien matérialiser l'absence totale d'identification d'enjeu dans la partie centrale du Médoc.

Si la périphérie de la presqu'île est parfaitement couverte par des zonages (marais estuariens et espaces tidaux, lac et marais connexes, système dunaire), la carte ci-dessus témoigne bien de l'absence de tout zonage dans la partie centrale du Médoc, et par là même de toute identification et donc reconnaissance officielle des enjeux de biodiversité en présence. C'est un point important car, en termes de conservation des espèces et des habitats d'espèces, les outils administratifs validés qui sont les zonages, constituent des arguments forts et maintenant pris en compte, même si cela ne constitue pas une garantie absolue. Il est donc important et urgent de souligner l'importance de cette partie du Médoc.

### 2.2 Choix des espèces

Seuls sont considérés ici les oiseaux, comme indicateurs de cette contribution à la reconnaissance de ce territoire.

Nous verrons successivement, les choix qui ont précédé à la sélection des espèces, le rôle du médoc dans la conservation de certaines à l'échelle régionale, et enfin, les territoires concernés.

Nous avons fait le choix de ne pas considérer toutes les espèces, pour en privilégier certaines. Celles-ci devaient répondre à la fois au constat effectué sur les éléments d'occupation de l'espace (CLC2006), et à la fois répondant à des enjeux de conservation forts. De plus, dans le sillage de ce second point, ces espèces devaient aussi, dans la mesure du possible, constituer de bons indicateurs d'habitats ouverts. Nous avons donc rejeté tous les taxons qui d'une façon ou d'une autre n'auraient rien apporté car largement pris en compte par les zonages, ou hors du champ des habitats ciblés en filigrane par cet article. Ceci constitue donc des choix contestables voire des limites que nous admettons.

Les deux critères retenus

- Des espèces landicoles 1 spécialistes (indicateurs)
- Des espèces en mauvais état de conservation ou pour qui le territoire est important en terme de conservation

Rappelons que l'indicateur national du CRBPO, basé sur la spécialisation des espèces, montre une chute de 25% des espèces des milieux agricoles, entre 1989 et 2009. Il est connu que ces taxons ont investi ces milieux en substitution à des habitats naturels disparus ou parce qu'ils étaient suffisamment plastiques d'un point de vue écologique. Dans le cas présent, il est intéressant de souligner que pour partie, les espèces retenues dans cet article et celle de l'indicateur national sont les mêmes. Nous les avons surlignées en rouge ci-dessous.

Liste de l'indicateur du CRBPO : Vanneau huppé, Buse variable, Faucon crécerelle, Perdrix rouge, Perdrix grise, Caille des blés, Huppe fasciée, Alouette des champs, Alouette lulu, Pipit farlouse, Bergeronnette printanière, Fauvette grise, Tarier pâle, Tarier des prés, Pie-grièche écorcheur, Corbeau freux, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Bruant zizi, Bruant proyer.

Bien que l'ensemble des espèces présentes en Médoc ne fasse pas l'objet de développements ici, nous précisons dans le tableau 01, la liste totale des espèces landicoles rencontrées sur le territoire étudié. De fait, la liste des espèces communes à l'indicateur et à cet article se trouve renforcée (surligné en jaune).

Ainsi, du fait de la nature des milieux (ouverts), les espèces identifiées par l'indicateur sont les mêmes que

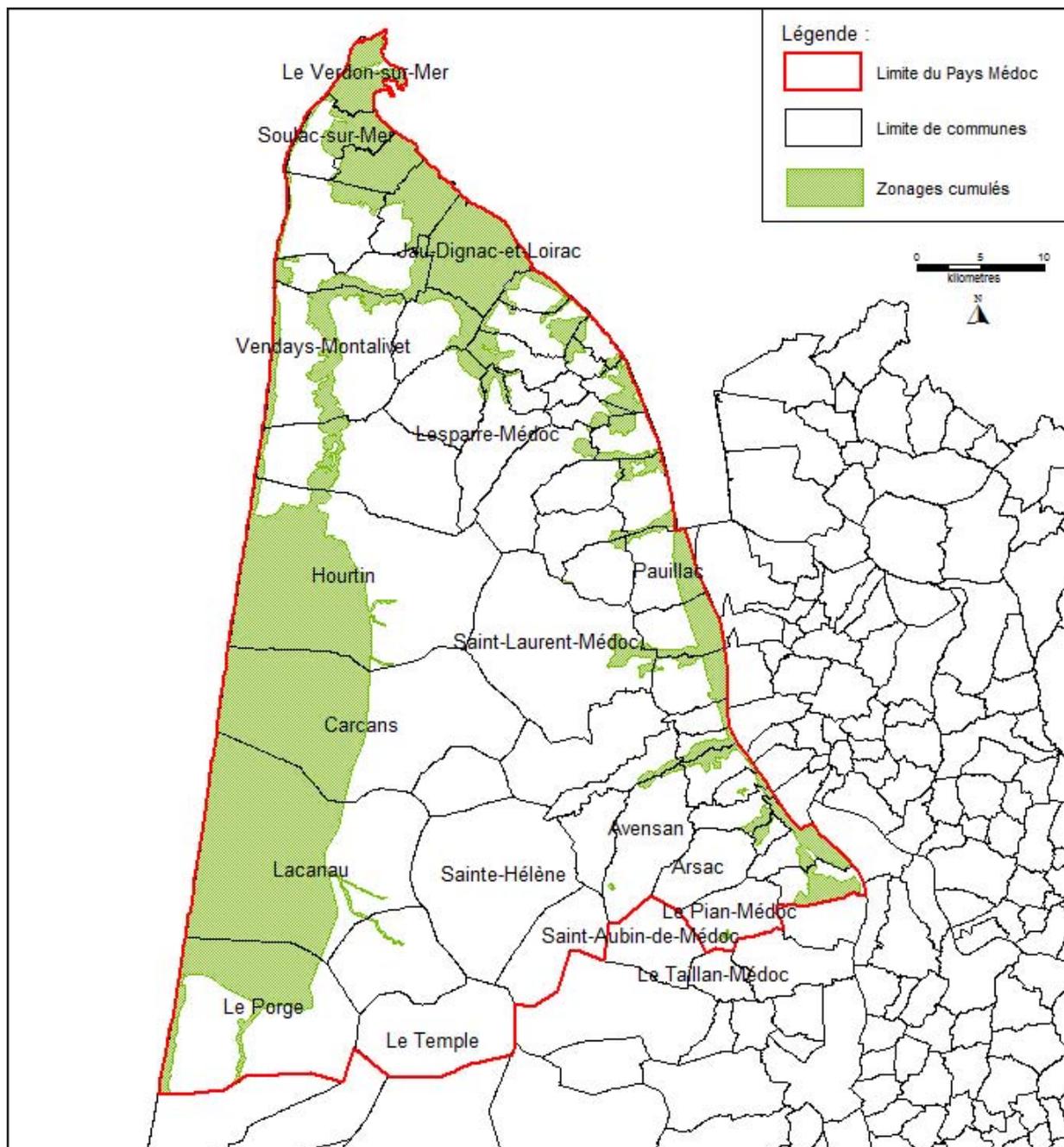


Figure 8 : Carte des zonages d'inventaires et de protection cumulés. LPO Aquitaine 2010. Source : CARMEN, IGN GEOFLA.



Landes après incendies, près de St Raphaël (Avensan). Photo : L. Couzi

celles qui sont présentées ci-dessous. L'ensemble de ce cortège accuse une chute importante au niveau national, ce qui renforce la responsabilité de ce territoire dans la conservation des espèces le composant.

En Aquitaine le courlis est inféodé aux landes humides en Aquitaine. Le vanneau fréquente d'autres types de milieux, mais toujours caractérisés par la présence d'eau.



Photo BC : F. Jouandouet/  
www.faune-aquitaine.org

**Les Busards (*Circus sp.*) :**

Les trois espèces sont présentes sur le territoire : Busard cendré (*Circus pygargus*) BC, Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) BDR, Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) BSM.

Ils nichent essentiellement à même le sol dans les champs, les prés, les landes et marais, les broussailles, les prairies humides, les friches. Le Busard des roseaux utilise les formations marécageuses.

Espèces patrimoniales, les busards sont aussi de bons indicateurs.



Photo : B. Jourdain/  
www.faune-aquitaine.org

**L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)**

Cette espèce est migratrice. Elle parvient en Aquitaine en Aquitaine durant la dernière décade de mars et quitte la région fin septembre.

Cet insectivore semble privilégier le plateau landais du fait de la très grande disponibilité de la processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*).

L'engoulevent semble consommer massivement les imagos de ce papillon lors des émergences du mois de juillet.

L'espèce est donc très bien représentée sur le plateau, où elle utilise exclusivement les milieux ouverts comme zones de chasse.



Photos BDR : I. Thieberville.  
www.faune-aquitaine.org



Photo BSM : C. Véral/



Photo : P. Alexandre/  
www.faune-aquitaine.org

**La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) :**

Cette espèce migratrice, surtout insectivore se rencontre à la fois dans les marais du Nord-Médoc, en système bocager, comme en lande où elle est toutefois moins abondante. S'alimentant au sol, cette espèce est très sensible à la fermeture des milieux ras.



Photo : P. Germain/www.faune-aquitaine.org

**L'Elanion blanc (*Elanus caeruleus*) :**

C'est une espèce classée en danger sur la liste rouge de l'UICN France. Il fréquente les espaces ouverts et semi-boisés et les grandes clairières. Finalement moins exigeant que les autres taxons pour le choix des milieux, il est toutefois sensible à la présence de milieux ouverts pour chasser.



Photo : JC. Bonnet/  
www.faune-aquitaine.org

**La Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) :**

Cette espèce migratrice transsaharienne niche au sol dans des espaces plats et découverts à végétation courte de préférence humide, dans les prairies marécageuses et les landes humides.



Photo : JC. Bonnet/  
www.faune-aquitaine.org

**Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) :**

Ces deux espèces colonisent les mêmes milieux lors de la saison de nidification. Ils nichent en colonie plus ou moins lâches au sol, sur de grandes étendues de végétation basse dépourvue d'arbres et de buissons (vue dégagée) et avec la présence d'eau peu profonde.

Si sa présence en lande humide est moins connue qu'en prairie ou dans certaines cultures, elle n'en reste pas moins importante au titre du caractère indicateur de cette présence. L'espèce sélectionne en effet des landes rases, plutôt humides, siège de la présence de plusieurs espèces d'insectes patrimoniaux mais aussi de plantes protégées.



Photo : P. Nadé/  
www.faune-aquitaine.org

### La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

Cette petite fauvette sédentaire présente la caractéristique d'être endémique au Sud-Ouest de l'Europe. Sédentaire dans son aire, elle passe toute l'année dans des landes à ajoncs essentiellement, bien que l'on puisse la trouver dans des lisières de pinèdes colonisées par la brande.

Dès que la végétation gagne en hauteur, cette espèce déserte les lieux pour préférer la coupe ou le semi d'à côté. Espèce sensible aux basses températures, les effectifs peuvent littéralement s'effondrer lors de vagues de froid prolongées.

L'ensemble de ces espèces constitue les avant-postes très spécialisés d'un cortège plus vaste que nous qualifierions de landicole. En effet ces espèces répondent toutes à la nécessité de disposer d'espaces ouverts, parfois très ras, et plus ou moins humides, plutôt plus dans le cas des limicoles. De fait ces oiseaux, sont d'excellents indicateurs de la nature des milieux, et surtout quand les plus exigeants sont présents, le reste de la communauté l'est également (cf. tableau 02).

#### 2.3 Rôle de ce territoire dans la conservation des espèces landicoles en Aquitaine

Le territoire du Médoc joue un rôle très important dans la conservation de certaines espèces en Aquitaine. En effet, les populations de Busard cendré (Figure 9) et de Busard des roseaux (Figure 10) se concentrent majoritairement ici. Ajoutons que depuis la tempête Klaus de janvier 2009, le busard cendré a fait son apparition au Sud de la latitude du Bassin d'Arcachon (article in prép.). Antérieurement à cet événement, les mentions de l'espèce dans le département des Landes sont rarissimes et aucune preuve de nidification n'est connue. Dès le printemps 2009, une série de données attestent de la reproduction de cette espèce en Haute Lande, fait marginal jusqu'à 2008. Entre Martin et Xynthia, à événement équivalent réponse identique pour cette espèce.

La situation de la fauvette pitchou doit nous alerter davantage. En effet, les Landes de Gascogne constituent un bastion national (Figure 11). Il incombe donc à l'Aquitaine, et singulièrement aux acteurs du plateau landais une responsabilité de taille, qui est d'héberger une part essentielle de la population nationale.

La carte atlas produite par la LPO Aquitaine et celle du CRBPO illustrent parfaitement la situation.

La situation de l'engouement d'Europe sur le plateau landais est éclairante. En 2008, à la demande du PNR Landes de Gascogne, la LPO Aquitaine a réalisé un inventaire des espèces nocturnes du parc. La population totale de l'espèce sur le plateau a été estimée à environ 10 000 mâles chanteurs. Ce chiffre important, représenterait entre 6% et 25% de la population nationale selon BirdLife (2004).

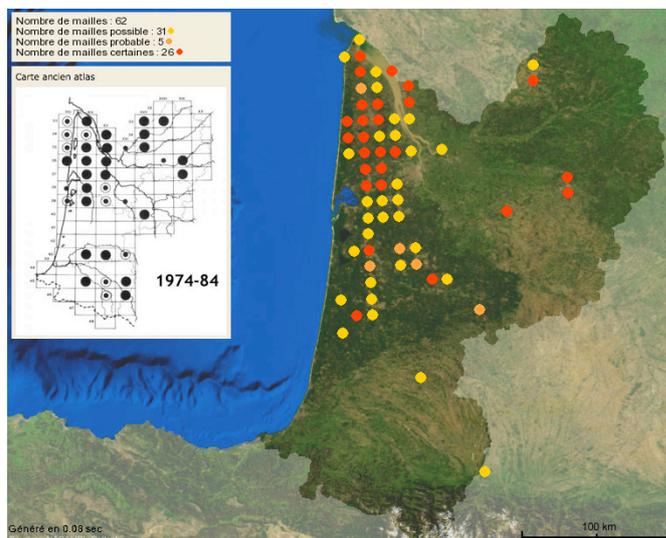


Figure 9 : Carte atlas du Busard cendré (2001-2010).  
Source : www.faune-aquitaine.org/LPO Aquitaine)

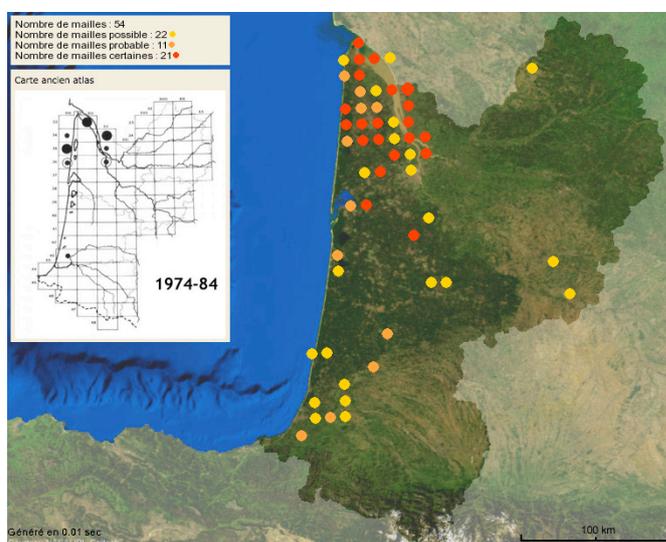


Figure 10 : Carte atlas du Busard des roseaux (2001-2010).  
Source : www.faune-aquitaine.org/LPO Aquitaine)

Le Médoc abrite de façon très significative cette espèce. Ce territoire contribue à la représentativité du plateau landais au niveau national.

Il en est de même pour des espèces sans statut réglementaire de conservation particulier mais qui ont un caractère emblématique fort pour les paysages qu'elles accompagnent, et sont cardinales comme indicateurs de milieu (par leurs exigences). En outre, ces espèces accusent de forts déclin sur le territoire métropolitain. C'est le cas du Vanneau huppé, du Courlis cendré ou la Bergeronnette printanière, où l'importance du Médoc pour leur conservation en Aquitaine se constate nettement (Figure 12).

Les cartes ci-après ont été construites grâce aux données de la base faune-aquitaine.org. Seules les données de reproduction ont été prises en compte entre 2001 et 2010. Elles ont été cartographiées, puis celles qui échappaient à tout zonage ont fait l'objet d'un traitement. Dès lors, en lieu et place de l'accumulation des données, nous avons agrégé ces informations au sein de polygones. Les données isolées ou trop éparpillées ont été conservées telles quelles.

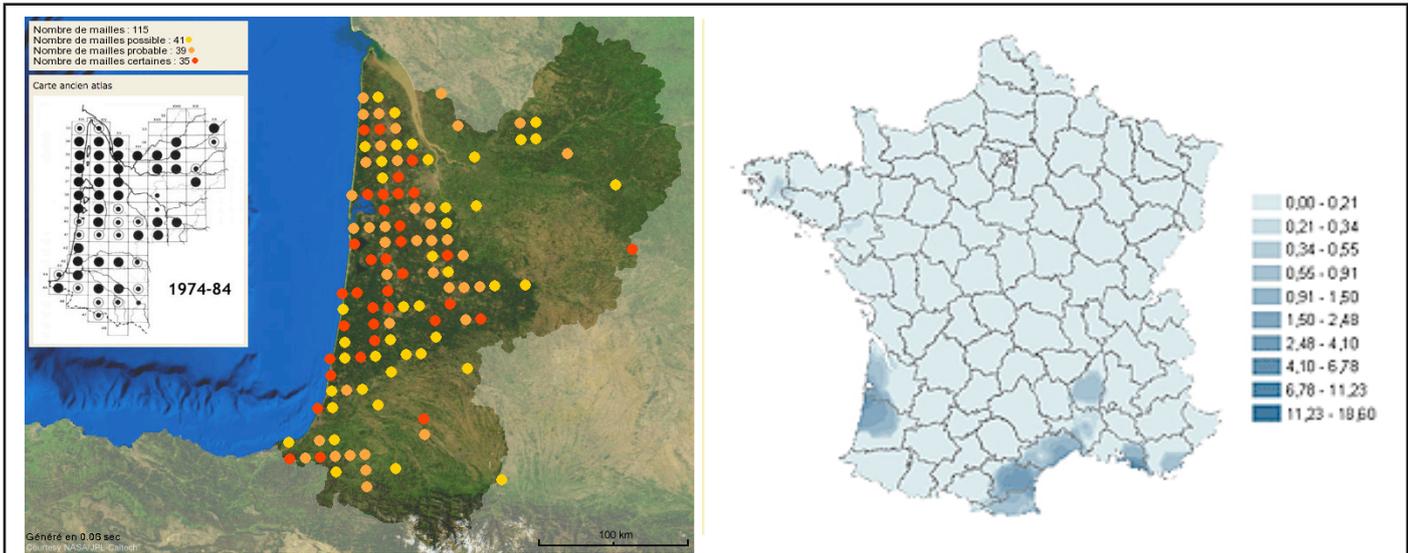


Figure 11 : Carte atlas de la fauvette pitchou (2001-2010). Source : www.faune-aquitaine.org/LPO Aquitaine. Carte nationale des densités. Source : Vigie-Nature/CRBPO, 2010.

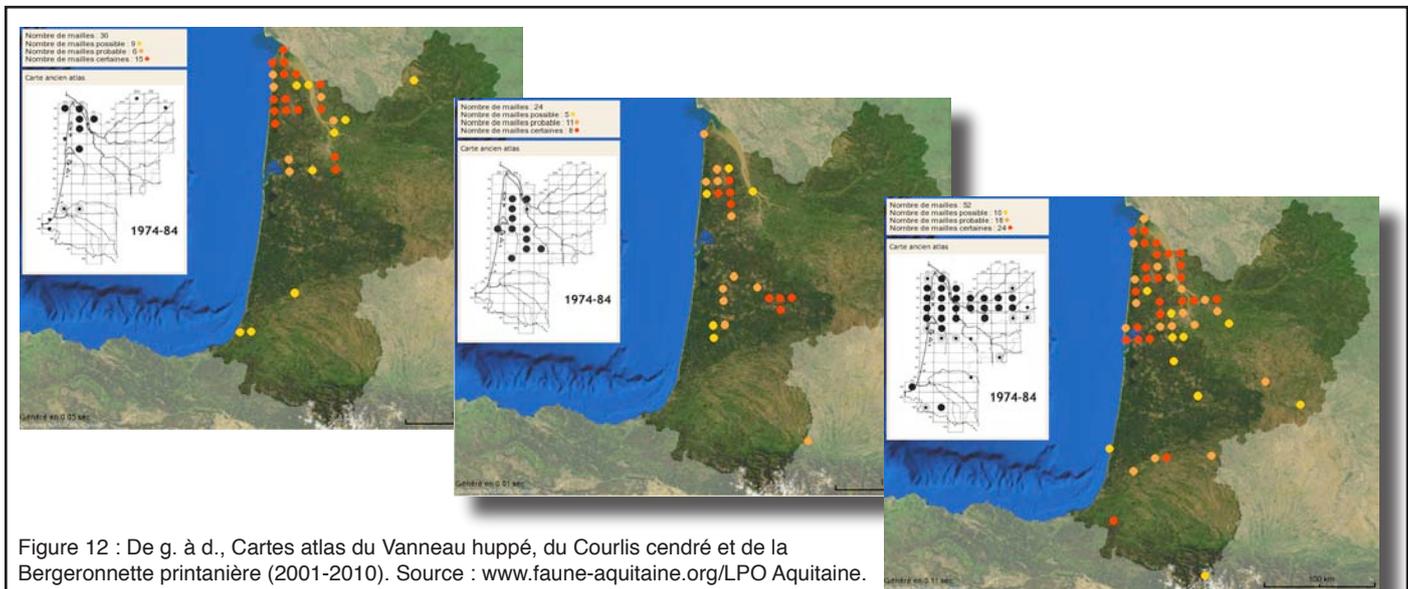
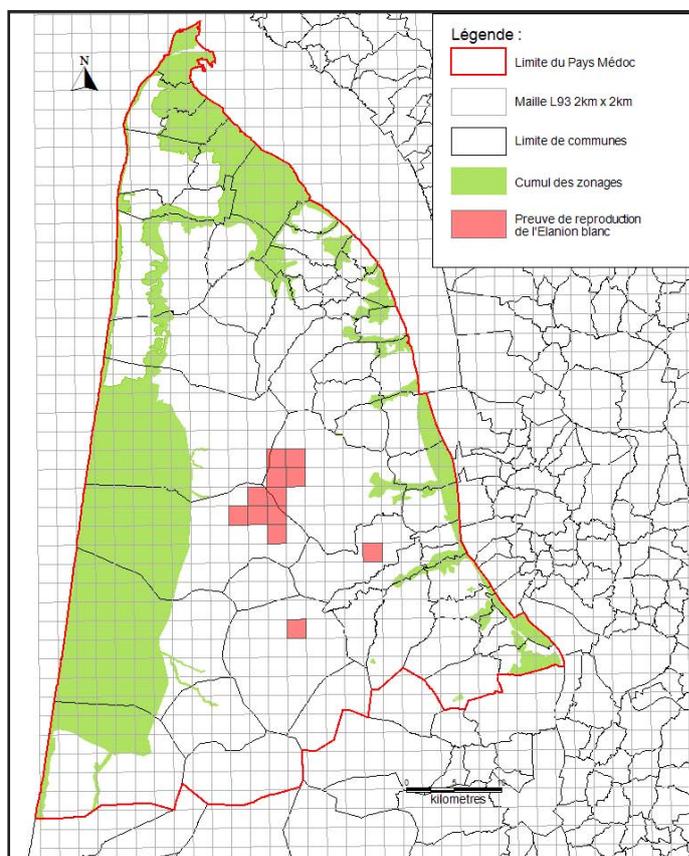
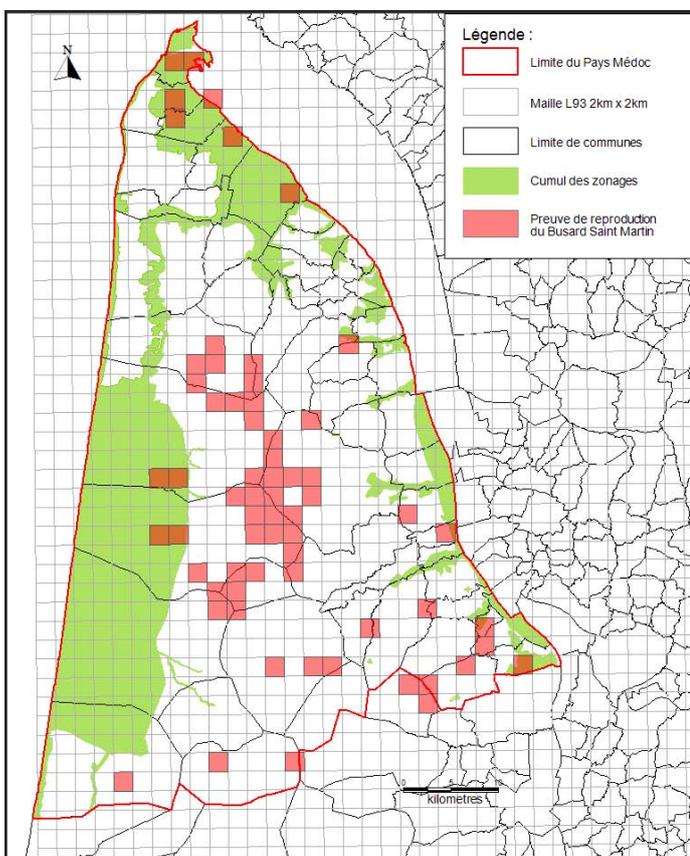
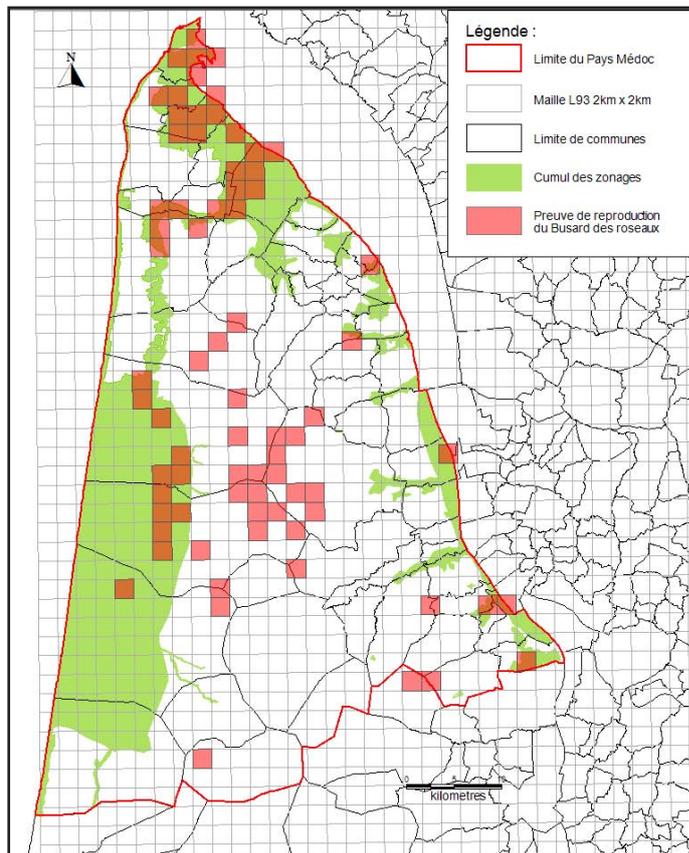
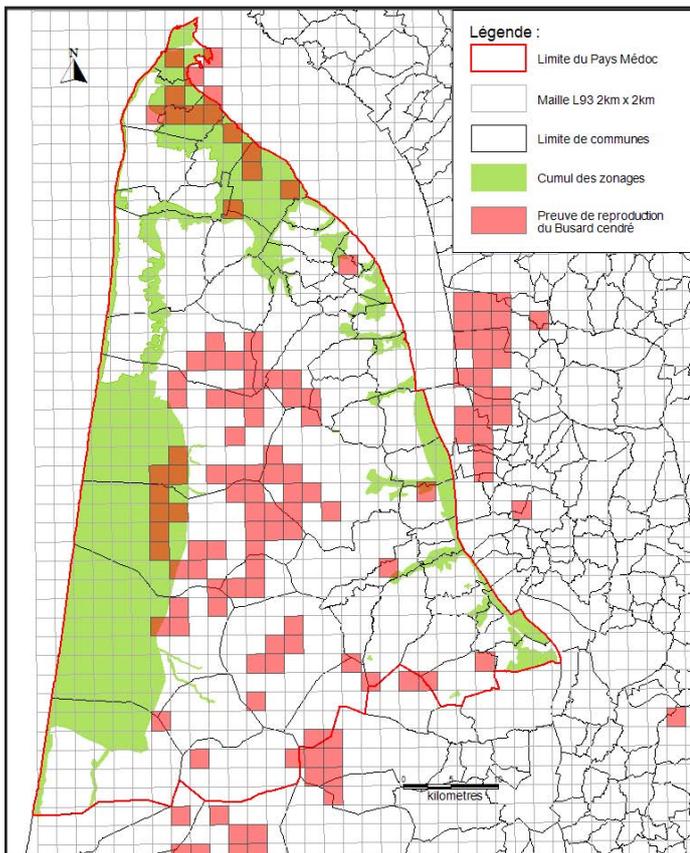


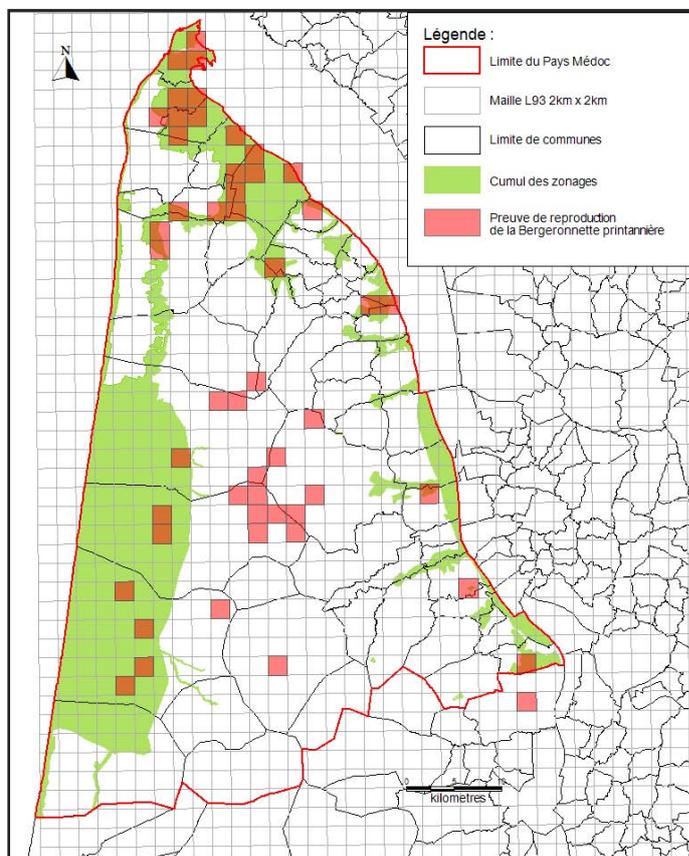
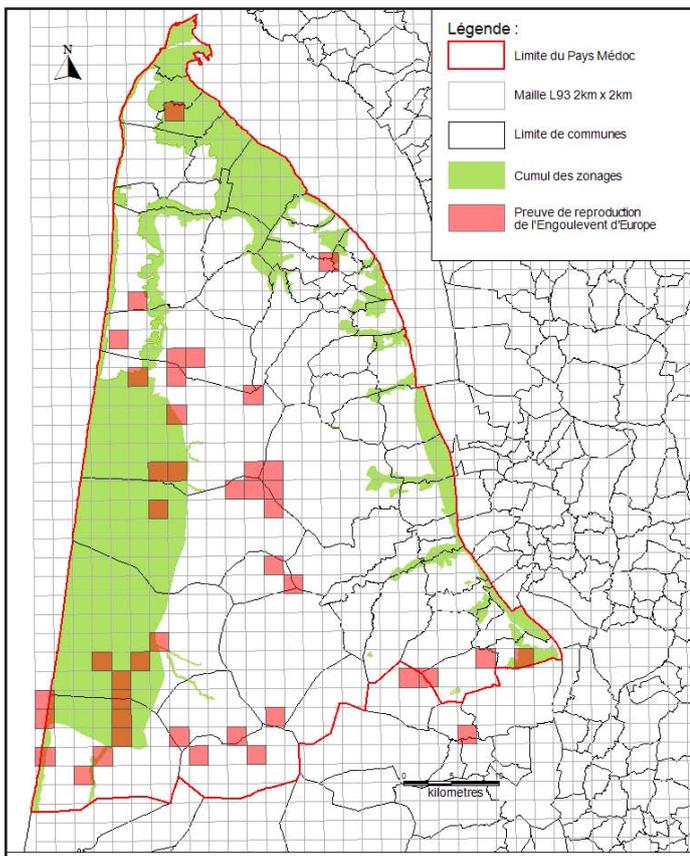
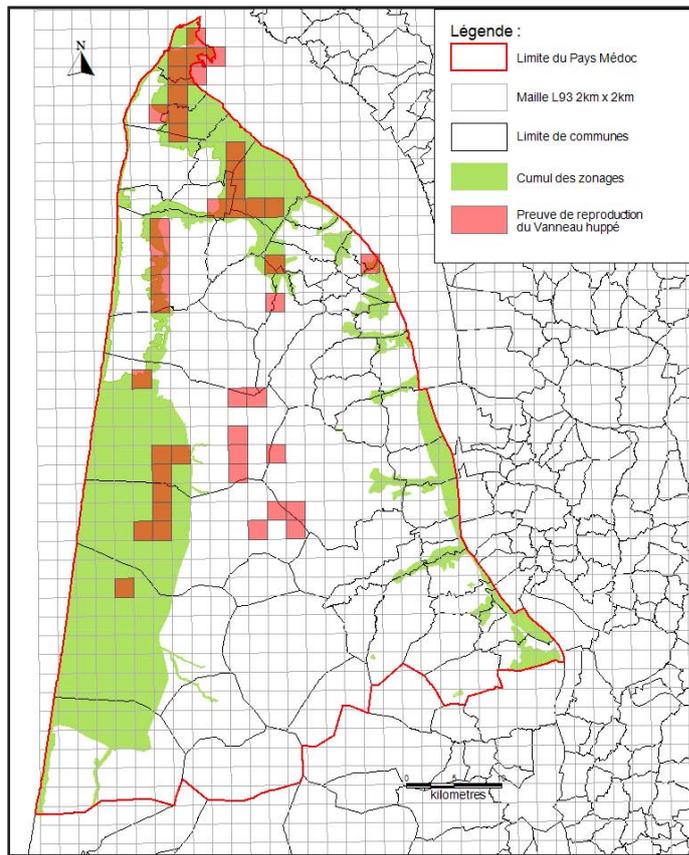
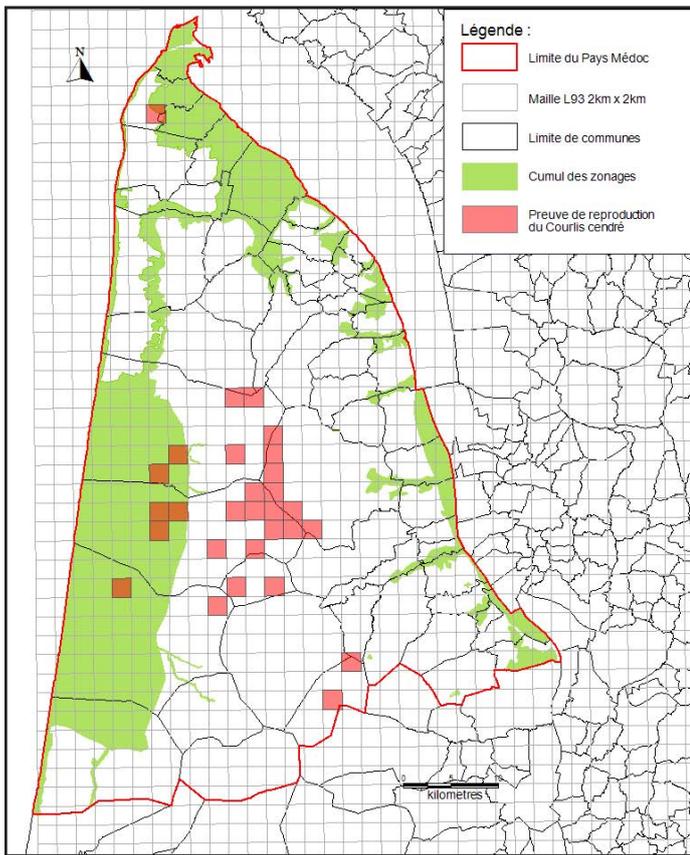
Figure 12 : De g. à d., Cartes atlas du Vanneau huppé, du Courlis cendré et de la Bergeronnette printanière (2001-2010). Source : www.faune-aquitaine.org/LPO Aquitaine.

Espèce	Liste rouge Nationale	Espèces déterminantes ZNIEFF (1)	Protection nationale	Annexe 1 Directive Oiseaux	Annexe 2 Conv. Bern	Annexe 3 Con. Bern	Annexe 2 Conv. Bonn
Busard cendré	VU	oui	oui	X	X		X
Busard des roseaux	VU	oui	oui	X	X		X
Busard Saint-Martin	LC	oui	oui	X	X		X
Élanion blanc	EN	non	oui	X	X		X
Courlis cendré	VU	oui	non (2)			X	X
Vanneau huppé	LC	oui	non (2)			X	X
Engoulevent d'Europe	LC	non	oui	X	?	?	?
Bergeronnette printanière	LC	non	oui		X		
Fauvette pitchou	LC	non	oui	X	X		X
Pie-grièche écorcheur	LC	oui	oui	X	X		

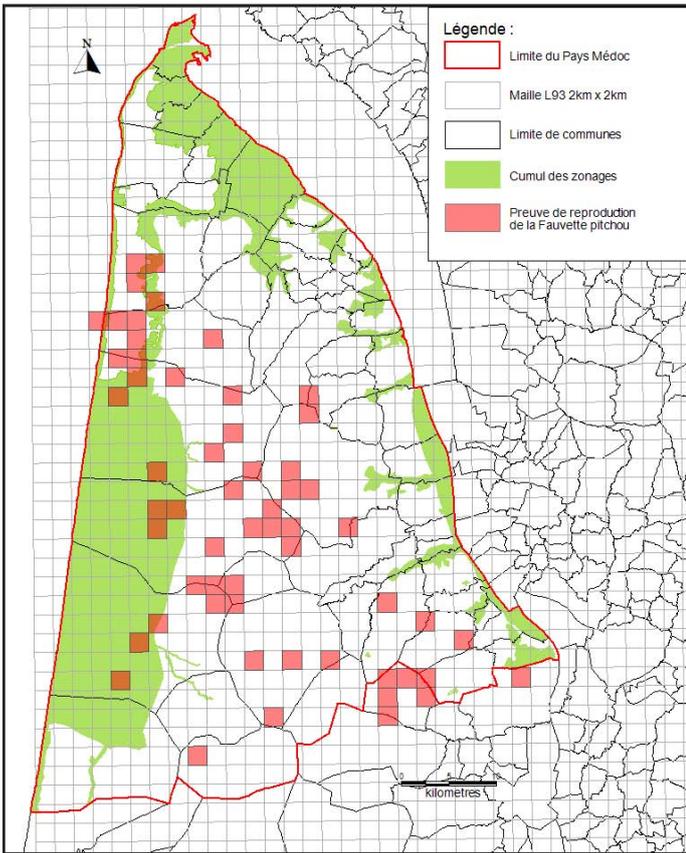
Tableau 01 : Synthèse des statuts biologiques et réglementaires, des espèces retenues.



Cartes par maille (L93 2km x 2 km) des espèces en période de reproduction.  
Le nom de l'espèce concernées est cité dans la légende.



Cartes par maille (L93 2km x 2 km) des espèces en période de reproduction.  
Le nom de l'espèce concernées est cité dans la légende.



Il est assez probable qu'en présence de davantage de données les polygones seraient plus nombreux ou, auraient d'autres contours, mais c'est un état de l'art.

**En l'état, il est évident qu'une tendance se dessine, et qu'au delà des données d'espèces, ce sont bien des habitats et des contextes biogéographiques qui sont mis en avant.**

### 3 Discussion

Grâce aux cartes réalisées, nous constatons que la totalité des espaces protégés du territoire est située sur les contours du Médoc (le long de l'estuaire et sur le littoral atlantique). À l'inverse, nous remarquons que le centre Médoc est totalement dépourvu de protections réglementaires ou d'inventaires référencés de la biodiversité et les milieux.

Ces disparités semblent dues au fait que, les zonages étant relativement anciens pour la plupart, l'objectif de leurs auteurs a été de préserver le littoral et les dernières grandes zones humides du Médoc. Ces deux types de milieux sont en effet des écosystèmes fragiles et nécessairement à préserver pour de multiples raisons. Ces zonages ont contribué au maintien des zones humides, et sur le littoral ils ont participé à contenir l'urbanisation.

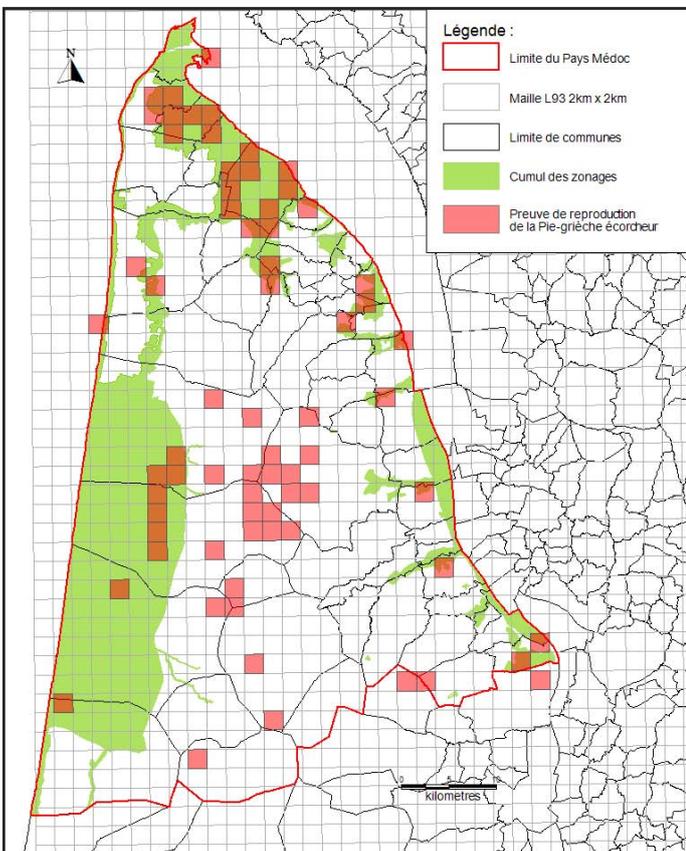
Ces zonages sont basés sur d'anciennes données d'inventaires, datant de bien avant la tempête de 1999. En outre, le niveau de connaissance actuel est sans commune mesure avec une situation vieille de plus de vingt ans. Il est donc logique que ces enjeux nouveaux, remontant à moins de 10 ans, ne soient perceptible qu'aujourd'hui. Il est donc utile et temps, de mettre à jour nos perceptions, à la fois d'un point de vue de l'existant, mais aussi de sa dynamique.

Les cartes des espèces confirment une importante richesse du centre Médoc, en tout cas pour l'avifaune (le groupe étudié ici). De plus, la forte présence d'espèces spécialisées, laisse évidemment supposer que l'ensemble du cortège landicole (communauté ornithologique patrimoniale sur le plateau landais, Cf. annexe 04) puisse être très bien représenté sur cette partie du territoire.

La carte de synthèse (Fig. 13) permet l'individualisation de plusieurs entités. La plus importante sise sur les communes de, Carcans, Hourtin, Lacanau, Brach, Sainte Hélène, constitue un véritable « hot spot » pour les espèces landicoles.

Il est évident, que l'ensemble de la zone n'héberge pas dans le moindre de ces recoins, toutes les espèces étudiées, ni les plus menacées. Pour autant ce territoire doit être considéré comme majeur pour la préservation de plusieurs espèces au niveau régional.

On distingue plus au Sud deux autres entités plus modestes, mais complémentaires et indissociables en terme de fonctionnalité et de préservation. L'ensemble le plus oriental se calque sur les landes humides de Taillan-Médoc et Saint Aubin-de-Médoc. Bien que plus réduite elle



Cartes par maille (L93 2km x 2 km) des espèces en période de reproduction. Le nom de l'espèce concernées est cité dans la légende.

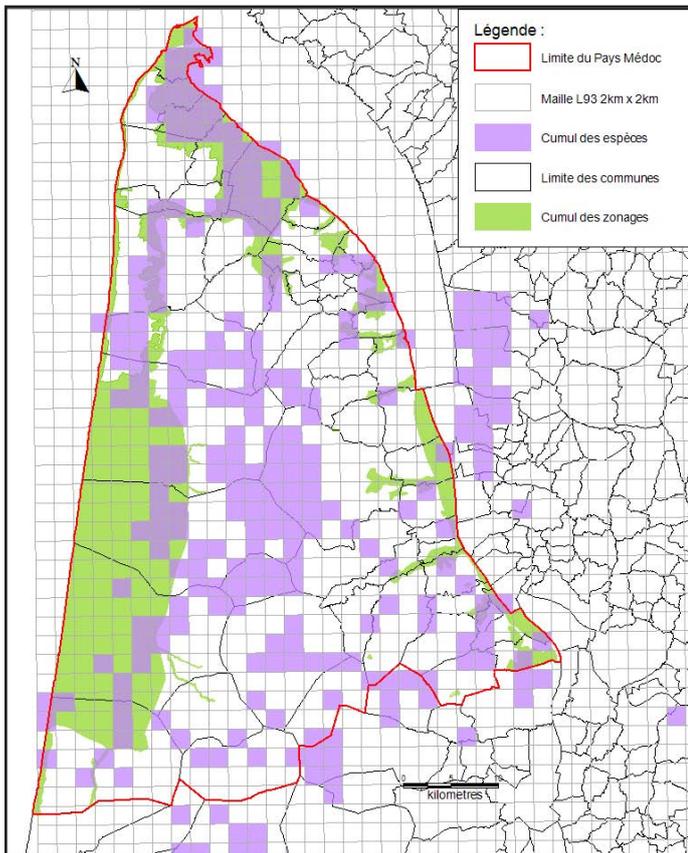


Figure 13 : Carte des enjeux par cumul des espèces, par maille L93 2 km x 2 km, au regard des zonages. LPO Aquitaine, 2010.

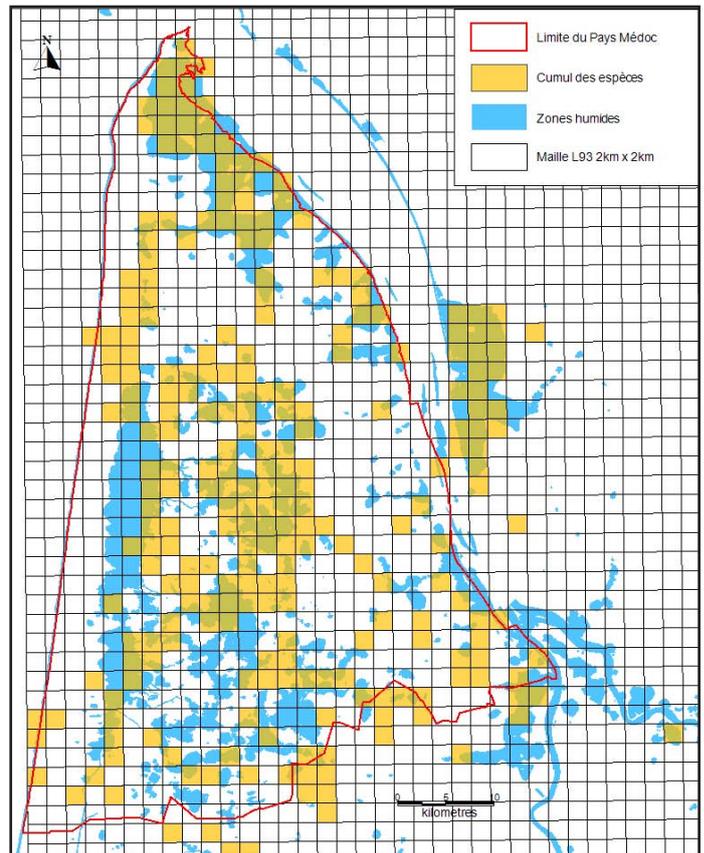


Figure 14 : Carte des enjeux par cumul des espèces, par maille L93 2 km x 2 km, au regard des zones humides. CETE-SO, DREAL, LPO Aquitaine, 2010.

constitue en réalité une entité aussi importante que la précédente. Il n'est pas là question de vaste réservoir mais de territoires fortement exposés, puisqu'en lisière de la conurbation bordelaise.

Les risques de mitage ou de fractionnement par de nouvelles infrastructures sont réels, or, les enjeux aussi.

La figure 14 permet d'observer l'étonnante correspondance qu'il existe entre la présence du cortège et celle des territoires les plus humides. On notera aussi un déficit de connaissance dans la partie Sud-Ouest de la zone d'étude. Ceci doit militer pour un renforcement de la mobilisation de tous pour combler ces manques.

#### 4 Limites de l'étude

Cette étude comporte certaines limites, notamment dans le choix et la sélection des données. En effet, toutes les espèces présentes sur le territoire du Médoc n'ont pas été prises en compte, mais seulement des espèces patrimoniales et caractéristiques des milieux ouverts médocains. De plus, ces données sont prises dans un intervalle de temps précis : de 2000 à 1010, une comparaison avec une période antérieure à 1999 aurait été encore plus parlante. Le manque d'information avant cette date explique notre choix. Nous n'avons également considéré que des données relatives à la période de reproduction.

Enfin, l'absence de données ne signifie pas forcément que les espèces ne sont pas présentes, mais simplement que la base de données ne comporte pas d'information à cette date. C'est donc une approche minimale que nous livrons

ici, et par là même une première ébauche, mais qui, déjà, fait la lumière sur un territoire d'exception.

#### 5 Et demain ?

Cette première synthèse sur ce territoire est bien évidemment à compléter en fonction de l'enrichissement de la connaissance et à affiner en pondérant les données avec la pression d'observation et de l'échelle de restitution choisie. Ce travail, nous l'espérons, devrait inciter la communauté naturaliste à prospecter pour compléter la connaissance sur ces territoires et, renforcer ainsi l'argumentaire en faveur de la prise en compte de la biodiversité.

Il est assez probable que ce vaste ensemble constitue désormais l'un des bastions pour de nombreuses espèces, et ce sur une surface qui rend durable la présence de ces espèces, pour peu que l'on y prenne garde. À l'heure où les camps militaires du plateau landais et du Béarn, perdent beaucoup de leur intérêt pour le cortège landicole, l'ouverture des milieux consécutive à des événements météorologiques (climatiques ?) offre une précieuse alternative.

Les landes du plateau ont beaucoup souffert de nos activités, et plus particulièrement quand elles étaient humides. Aujourd'hui, elles doivent retenir notre attention, et surtout quand au lendemain d'une tempête, on constate la réversibilité de l'impact de nos activités. La rotation des paysages, inhérente à la sylviculture, bien connue sur le plateau landais, n'est pas nécessairement un problème pour les espèces. Au bénéfice d'une coupe (ou d'un coup de vent), le pic épeiche laisse la place au pipit rousseline, avant que le précédent ne reprenne possession des lieux, quelques années plus tard.

De ce point de vue, la sylviculture peut constituer un mode d'occupation du sol compatible avec la biodiversité et les très grands enjeux spécifiques au plateau landais, pour la bonne et simple raison, que paradoxalement elle génère de la complexité dans l'occupation du sol.

Par contre, il est important que les sols et les conditions hydrogéologiques ne subissent pas de trop grandes perturbations, que les pratiques culturales évitent l'intensification, au risque de voir la banalisation des milieux s'installer, banalisation qui se trouve systématiquement accompagnée d'une perte de biodiversité.

Nous engageons donc les naturalistes à se pencher sur ces territoires, à sortir des sentiers battus, pour améliorer encore notre connaissance, seul gage d'une éventuelle préservation efficace. Nous engageons aussi les décideurs locaux, à considérer ces enjeux non pas comme une contrainte, mais bien comme un atout à valoriser. La compatibilité de ce patrimoine avec des enjeux de territoire est une évidence au regard des outils de développement qui se dessinent.



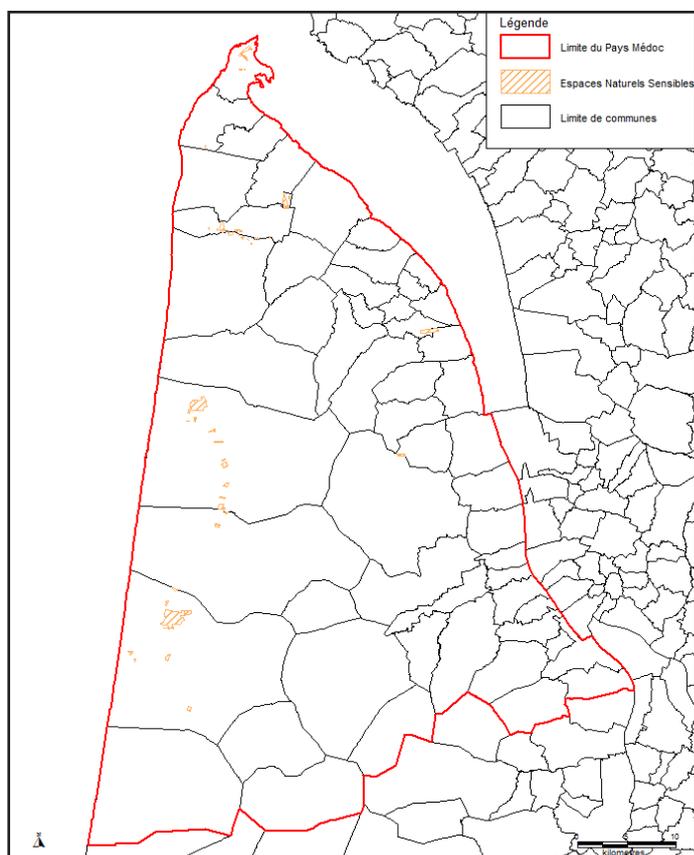
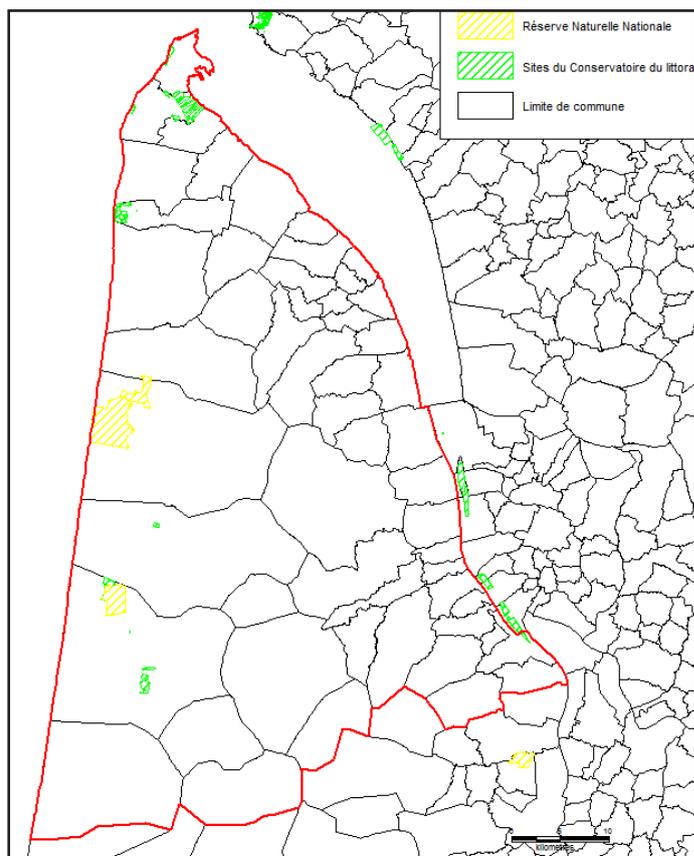
Landes de Salaunes. Photo : L. Couzi

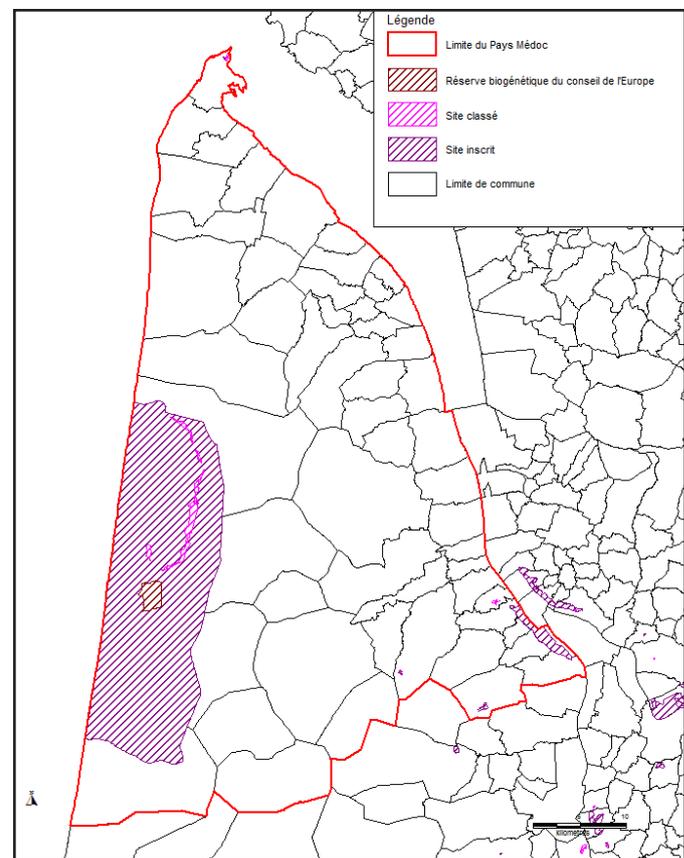
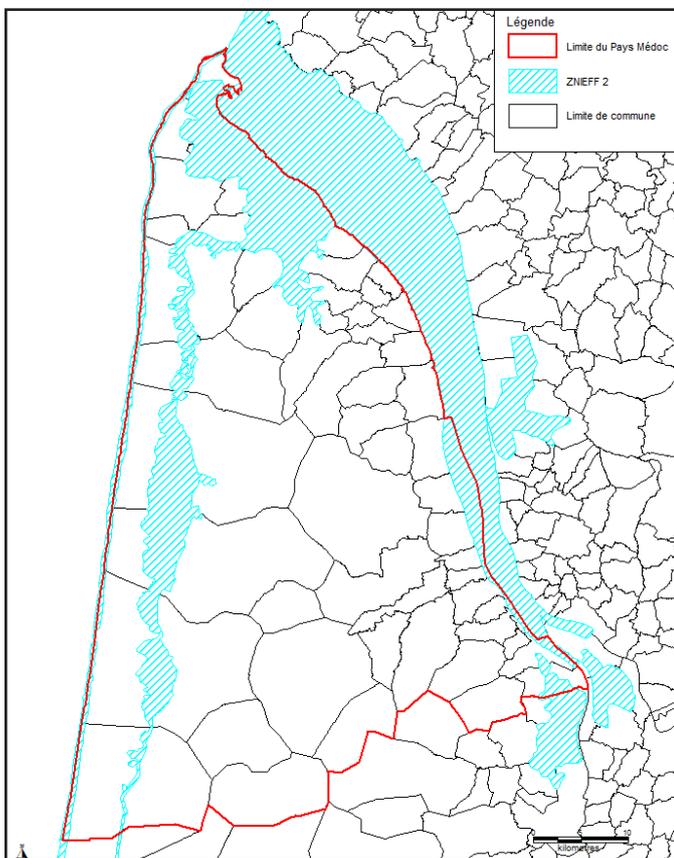
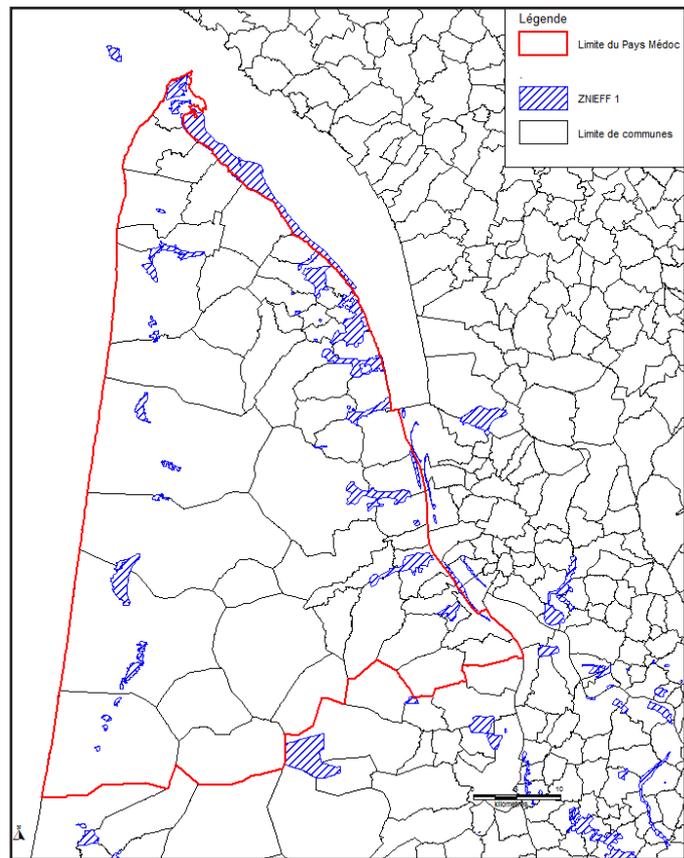
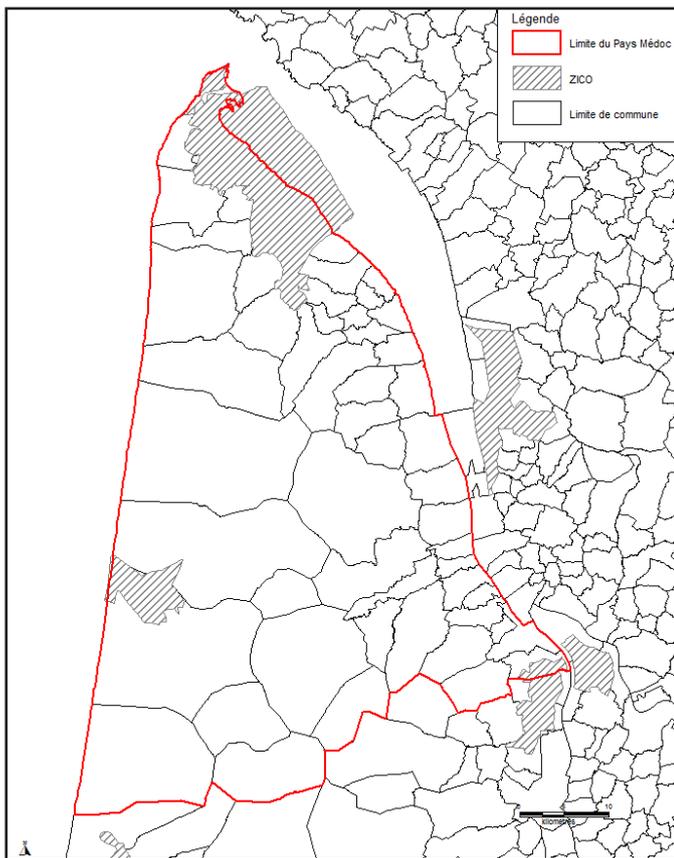
Ci dessous, lande à molinie, St Raphaël (Avensan). Photo : L. Couzi

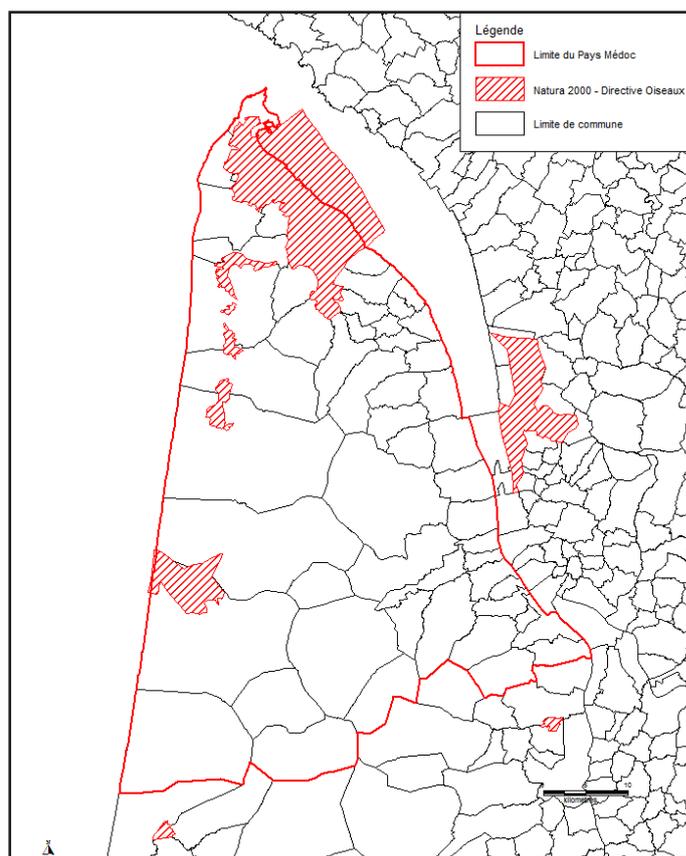
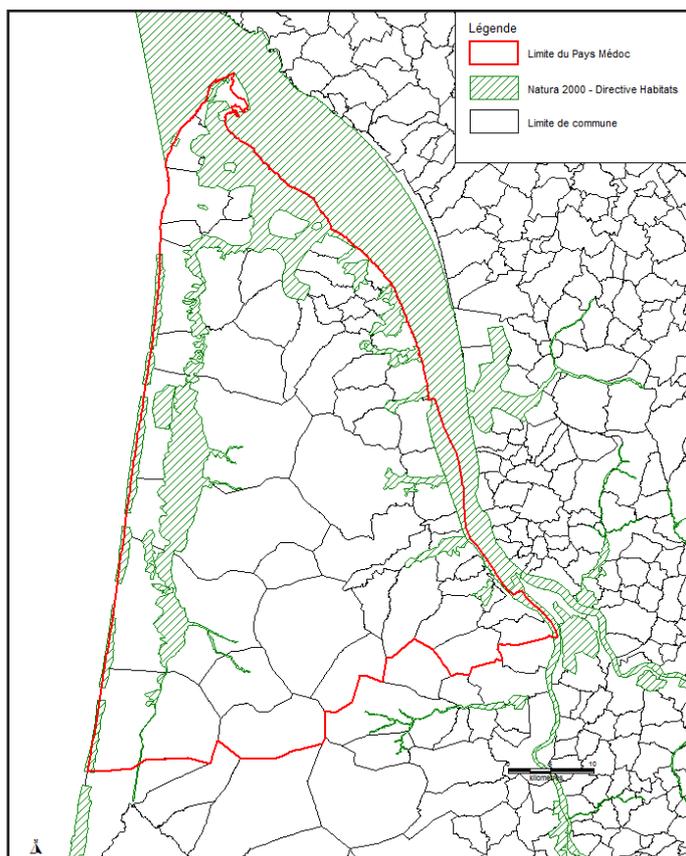


## Annexes

### Annexe 1 : Atlas des zonages réglementaires du territoire







Annexe 04 : liste des espèces du cortège «landicole»

Espèce	Liste rouge Nationale	Espèces déterminantes ZNIEFF (1)	Protection nationale	Annexe 1 Directive Oiseaux	Annexe 2 Conv. Bern	Annexe 3 Con. Bern	Annexe 2 Conv. Bonn
Busard cendré	VU	oui	oui	X	X		X
Busard des roseaux	VU	oui	oui	X	X		X
Busard Saint-Martin	LC	oui	oui	X	X		X
Élanion blanc	EN	non	oui	X	X		X
Courlis cendré	VU	oui	non (2)			X	X
Vanneau huppé	LC	oui	non			X	X
Engoulevent d'Europe	LC	non	oui	X	X	?	?
Alouette des champs	LC	non	non			X	
Alouette lulu	LC	oui	oui	X		X	
Pipit des arbres	LC	non	oui				
Pipit rousseline	LC	oui	oui	X			
Bergeronnette printanière	LC	non	oui		X		
Fauvette pitchou	LC	non	oui	X	X		X
Fauvette grisette	NT	non	oui		X		X
Hypolais polyglotte	LC	non	oui		X		X
Locustelle tachetée	LC	non	oui		X		X
Pie-grièche éciorcheur	LC	oui	oui	X	X		
Tarier pâle	LC	non	oui		X		X

(1) Liste d'espèces établies par le CSRPN destinée à épauler la mise à jour des ZNIEFF.

(2) Mortaie sur la chasse du Courlis cendré de 2008 à 2012.

Pour les autres textes mentionnés dans le tableau, se reporter à l'annexe 3

**Annexe 2 : liste des zonages cités (inventaire et classements)****I - 1 - 1 - Réserve Naturelle Nationale (RNN) :**

Elle a pour objectif la préservation d'espèces animales ou végétales protégées (liste nationale et code de l'environnement), voire la reconstitution de leurs populations ou de leurs habitats.

**I - 1 - 2 - Réserve Biogénétique du Conseil de l'Europe (RBCE) :**

Elle concerne les écosystèmes typiques ou uniques de l'Union Européenne. Chaque Etat membre doit inventorier ces sites et choisir les plus rares et les plus menacés. Le but d'une RBCE est de garantir la diversité génétique des biomes européens, ainsi que la diversité des types d'habitats.

**I - 1 - 3 - Site du Conservatoire du Littoral (CDL) :**

Le Conservatoire du Littoral mène une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. En effet, il permet le maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique par l'acquisition de sites fragiles et menacés en vue de leur protection définitive.

**I - 1 - 4 - Site du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) :**

:

Le CREN complète l'action du Conservatoire du Littoral à l'intérieur des terres. Il intervient par le biais de la maîtrise foncière ou de la maîtrise d'usage (conventions) dans un objectif de gestion favorable à la protection de la faune, de la flore et des milieux naturels menacés. Ces sites sont voués à la mise en place d'une gestion conservatoire et, sauf pour les milieux fragiles, à l'ouverture au public.

**I - 1 - 5 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**

Les ZPS concernent les sites permettant la survie et la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages listés dans la directive Oiseaux. Les ZSC comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages listés dans la directive Habitats. Ces deux types de zones font partie du réseau européen Natura 2000, qui a pour but de conserver dans un état favorable ou de rétablir les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages listés dans les directives.

**I - 1 - 6 - Espace Naturel Sensible (ENS) :**

Ils concernent à l'échelle du département les paysages et milieux naturels rares ou menacés, ainsi que les champs naturels d'expansion des crues. Un ENS a pour but la mise en œuvre par le département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces.

**I - 1 - 7 - Site Classé :**

Un Site Classé a pour vocation la conservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt patrimonial artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

**I - 1 - 8 - Site Inscrit :**

Il poursuit le même objectif que le Site Classé. Cependant, l'inscription soit concerne des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit constitue une mesure conservatoire dans l'attente d'un classement ou d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

**I - 1 - 9 - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :**

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance, constituant une preuve de la richesse écologique des écosystèmes et de la présence d'espèces rares et menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 : secteurs d'une superficie limitée, caractérisée par la présence d'espèces ou de milieux rares. Ces zones sont particulièrement sensibles à des transformations même limitées.
- ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

**I - 1 - 10 - Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :**

Elle a pour objectif de maintenir ou rétablir les habitats hébergeant des espèces d'oiseaux sauvages de la directive Oiseaux. C'est un inventaire qui sert notamment de base pour la création des ZPS.

**Annexe 3 : liste des textes cités****I - 3 - 1 - Directive Oiseaux :**

La directive 79/409/CEE ou « directive Oiseaux » interdit, pour les espèces d'oiseaux listées dans ses annexes (hormis espèces chassables), de les tuer, de les capturer, d'endommager leurs nids ou leurs œufs et d'enlever leur nid, de ramasser leurs œufs, de les perturber notamment pendant la période de reproduction. Sont interdits également, le transport, la vente et l'achat des oiseaux morts ou vivants. Cette directive sert de base pour la création des ZPS.

**Annexe I :**

Les espèces inscrites en Annexe I sont des espèces rares ou menacées de disparition, ainsi que des espèces migratrices dont la venue est régulière.

**I - 3 - 3 - Convention de Berne :**

La Convention de Berne (1979) a pour objet d'assurer la conservation de la faune et de la flore sauvage du continent européen.

**Annexe II :**

Dans cette annexe y sont inscrites les espèces de faune strictement protégées. Sont interdits toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort, la destruction des sites de reproduction ou des aires de repos, la perturbation des espèces notamment durant la période de reproduction et d'hibernation, la destruction ou le ramassage des œufs, ainsi que la détention et le commerce de ces espèces.

**Annexe 3 :**

Elle concerne les espèces de faune protégées, dans le but de maintenir ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente,...). Leur exploitation est réglementée par l'annexe IV, qui énumère les méthodes de mise à mort, de capture et autres formes d'exploitation interdites.

**I - 3 - 4 - Convention de Bonn :**

La Convention de Bonn (1979) a pour objectif la conservation de l'ensemble des espèces migratrices à l'échelle mondiale.

**Annexe II :**

L'annexe II concerne les espèces migratrices moins menacées (par rapport à l'annexe I), mais dont le statut de conservation est défavorable. Elle recommande la conservation ou la restauration des habitats importants pour le maintien des populations et la protection de ces habitats contre les activités qui pourraient leur porter atteinte.

**I - 3 - 1 - Liste Rouge UICN France :**

La Liste Rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) constitue un inventaire mondial de l'état de conservation des espèces animales et végétales.

**En danger (EN) :**

Un taxon est dit « En danger » lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

**Vulnérable (VU) :**

Un taxon est dit « Vulnérable » lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

**Quasi-menacée (NT) :**

Un taxon est dit « Quasi-menacé » lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est proche du seuil des espèces menacées, ou qu'il peut être menacé si des mesures de conservation spécifiques ne sont pas prises.

Seul le Courlis cendré est une espèce chassable, donc non-protégée au titre du code de l'environnement article Art. L. 411-1.

*Lande désigne des formations végétales généralement fermées, où dominent des végétaux ligneux bas (chaméphytes) à feuilles persistantes, qui s'établissent généralement sur des sols pauvres et acides (Touffet, 1982)*

# Liste des observateurs ayant permis cet article

Sont ici remerciées les personnes et structures pour leur contributions et qui ont autorisé l'utilisation de leurs données pour la rédaction de cet article

Adrien Lambrechts  
Alain Noel  
Alexandre Hurtault  
Amandine Theillout  
Anthony Antoine  
Benjamin Viry  
Bruno Augizeau  
Bruno Jourdain  
Bureau De L'animation Conseil Général Gironde  
Christophe Coic - Cistude Nature  
Christophe Archimbaud  
Christophe Chambolle  
Claude Feigné  
Conseil Général Gironde Espaces Naturels  
Cyril Veral  
David Genoud  
David Neau  
Eric Montes  
Florian Richy  
Frank Jouandoudet  
Frédéric Dupuy  
Guillaume Cadier  
Guillaume Lhermite  
Guillaume Peplinski  
Henri Marliangeas  
Huguette Rodriguez  
Isabelle Thiberville  
Jacques Anglade  
Jaime Retana  
Jean-Alexandre Fortier  
Jean-Paul Urcun  
Jean-Pierre Gans  
Jerome Beyaert

Joackim Dufour  
Julien Gernigon  
Julien Robak  
Laurent Couzi-Lpo  
Luc Barbaro  
Marie-Françoise Canevet  
Martine Le Gallic  
Mathieu Sannier  
Matthieu Berroneau - Cistude Nature  
Michel Quéral  
Nathalie Bos  
Olivier Le Gall  
Pascal Grisser  
Pascal Guichard  
Paul Lesclaux  
Philippe Nade  
Pierre Petit  
Pierre Petitjean  
Pierre Vergez  
RNN Cousseau

Nous remercions Météo France et l'IFN (Institut Forestier National) pour nous avoir permis de reproduire leurs documents.

Nous remercions également le CETE-SO et la DREAL pour nous avoir autorisé l'usage de la carte des zones humides en Médoc (figure 5 et 14).

Merci également aux personnes qui ont bien voulu relire cet article et apporter à la fois des ajustements méthodologiques et leur connaissance du terrain :

Frédéric Dupuy, François Sargos, Olivier Le Gall.

## Bibliographie

GEREA (1985) Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne, pp 96. Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture, Conseil Régional d'Aquitaine.

Rocamora G. (1999) Oiseaux menacés et à surveiller en France

Barbaro L. & al. (2003) Distribution par habitats des oiseaux nicheurs à enjeu de conservation en forêt des Landes de Gascogne. In Le Courbageot n°21-22, pp 12-23, LPO Aquitaine.

Site internet consultés :

Atelier Technique des Espaces Naturels

[www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)

CARMEN

<http://carmen.ecologie.gouv.fr>

Conseil Général de la Gironde

[www.cg33.fr](http://www.cg33.fr)

Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine

[www.aquitaine.environnement.gouv.fr](http://www.aquitaine.environnement.gouv.fr)

Faune-Aquitaine

[www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org)

Institut Français de l'Environnement

[www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

Légifrance

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)

Faune Aquitaine

[www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org)

Mété France

<http://france.meteofrance.com>

Vigie-Nature

<http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/spip.php?rubrique90>

Il est possible à toute personne inscrites sur [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org) de publier à partir de la base de données. Il est nécessaire d'être un contributeur significatif et d'obtenir l'autorisation des autres contributeurs pour exploiter leurs données masquées et celle de l'administrateur de la base, la LPO Aquitaine.

Ces conditions remplies, l'obtention des données se fait auprès de l'administrateur du système.

L'article devra ensuite être soumis au comité de lecture de FA. Dès lors que l'article sera validé, il sera mis en page puis inséré au site web, en vue d'être consulté ou téléchargé par quiconque.

[www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org)

